

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU TRENTE-ET-UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 21

Convoqués le :
25/10/2023

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjoint au Maire.

Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Monsieur Michel LEICK, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Yves BEGUE

Etaient absents : Monsieur Francis GUEHERY, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS, Madame Vanessa CARRARA

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Madame Maryse GLEMET.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann MAUCOURT.

Secrétaire de séance : Madame Annick CAULIER

=====

**POINT 2023-56- Participation exceptionnelle à la Cérémonie Républicaine
de remise du Brevet des Collèges**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Le Conseil Municipal est informé que la commune de Moulins-lès-Metz a souhaité s'associer aux collèges Albert Camus et Louis Armand dans le cadre de la Cérémonie Républicaine de remise du Brevet des Collèges,

Lors de cette cérémonie qui rassemble environ 300 personnes, chaque enfant reçoit en mains propres un diplôme, ainsi que, pour certains, le certificat de formation générale.

Dans ce cadre, il est soumis aux membres du Conseil Municipal, le principe d'associer les élèves de la Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté (SEGPA) du collège Albert Camus afin de confectionner les produits de bouche servis à l'issue de la cérémonie.

Les élèves de SEGPA du Collège Louis Armand ne pourront confectionner leurs parties habituelles car ils seront en stage. De ce fait, la commune prendra en charge la partie sucrée.

Le coût de la prestation du Collège Albert Camus, que la commune prendra à sa charge, est d'environ 1.000,00 € sur présentation de factures.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

APPROUVE la participation financière à la Cérémonie Républicaine de remise du Brevet des Collèges, sur présentation de factures et sur une somme maximum de 1.000,00 €.

CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 31/10/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

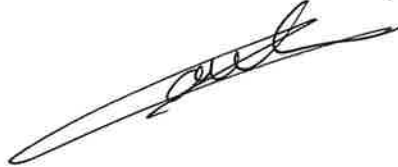
057-215704875-20231031-2023-56-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2023

Affichage : 03/11/2023

Le secrétaire de séance,
Annick CAULIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.